



## Indemnisation construction complète f5

Par **ek54**, le **18/10/2010** à **23:29**

Bonjour,

Mon colocataire à le problème suivant:

il y a une dizaine d'années il s'est acheté un bâtiment vétuste payer au comptant avec son argent. Il a fabriqué un F5 entier, il a fait les plans, puis posé fenêtres, amené l'électricité, fabrication des cloisons, ... résultat F5 entier de 140m<sup>2</sup> habitable entièrement carrelé, immense salle de bain, cuisine équipée, dressing dans chaque chambre... sans parler des travaux extérieurs. Pendant ce temps sa femme a fait d'immense crédit avec la banque, quand la banque s'en est rendue compte de l'arnaque de sa femme elle a voulu rattrapper le coup en leur faisant signer une offre de prêt pour l'achat et la rénovation d'un bien immobilier, alors que lui l'avait déjà acheté au comptant avant. Bref vu qu'il est en invalidité pour troubles psychiatriques il a signé. Sa femme l'a quitté. Bien entendu il n'a pas pu rembourser les créances de sa femme et celle-ci est restée introuvable. Lui il était persuadé que comme il avait acheté son bâtiment personne ne pouvait lui prendre. La banque a saisi la maison pour une somme dérisoire puis après quelques années elle l'a fait expulser. Pendant la mesure d'expulsion, elle a revendu la maison 3 fois le prix de la saisie 80000€ de plus mais ce prix est quand même 2 à 3 fois moins le prix du marché. Il veut être indemnisé pour les travaux colossaux qu'il a fait. La maison n'appartient plus à la banque et elle est louée par les nouveaux propriétaires.